

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

**Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

**Absents excusés :** ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.

**RAPPORT N°2025/186 : SMICTOM - Avenant n° 3 au marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation**

**Vu** l'article R2194-8 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2022-133 du 16 mai 2022 pour l'attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation,

**Vu** l'avis favorable de la commission de marché du 08 juillet 2025,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon en date du 23 juin 2025,

**Considérant** que l'augmentation de la durée a conduit à des réunions de chantier supplémentaires pour un montant de 6 104 € HT,

**Considérant** qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **DE VALIDER** l'avenant n°3 au marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 de 6 104.00 € HT ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire et à signer tous les documents liés aux procédures réglementaires ;
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**